



Paris, le 21 décembre 2007

Communiqué de presse

Trois nouveaux établissements pénitentiaires en partenariat public privé lancés par l'AMOTMJ à Nantes, Réau, et Annoeullin

Le troisième contrat de partenariat public-privé a été attribué à la société NORPAC (Groupe Bouygues) associée à GFC Construction, DV Construction, GTB Construction, Quille, Pertuy Construction, Bouygues Bâtiment Ile-de-France, Exprimm, Dexia Crédit Local, SEIEF et Royal Bank of Scotland avec Groupe Synthèse Architecture et Alain Derbesse Architecte.

Il a pour objet la conception, la construction, le financement et l'entretien maintenance des établissements pénitentiaires situés sur les communes de :

- Nantes (Loire-Atlantique - 44), maison d'arrêt et quartier courtes peines, 510 et 60 places
- Annœullin, près de Lille (Nord - 59), centre pénitentiaire, 688 places
- Réau, près de Melun (Seine-et-Marne - 77), centre de détention, 798 places

Le dispositif du partenariat public-privé a désormais fait ses preuves, dans la réalisation des deux premiers contrats. Il assure en effet de meilleurs délais de construction annoncés et tenus.

Pour la première fois dans le domaine de la Justice, le contrat de partenariat confie au partenaire privé la quasi-totalité des services à la personne.

Restauration, hôtellerie, cantine, travail pénitentiaire, formation professionnelle, transport et accueil des familles seront réalisés par un groupement associant Exprimm, IDEX Energies, Sogeres et Preface.

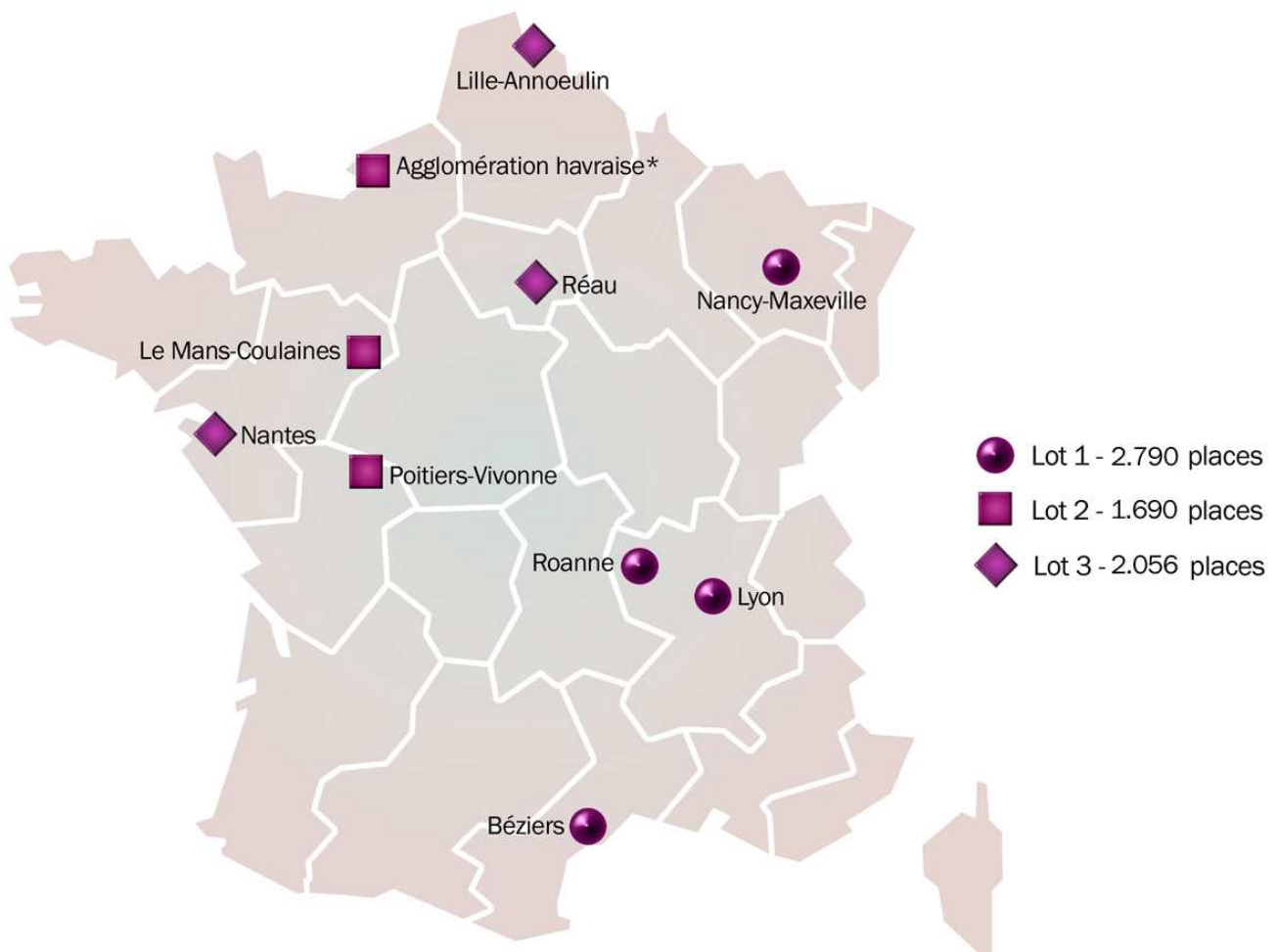
Cette attribution intervient au terme d'une consultation organisée en application de l'ordonnance sur les contrats de partenariat du 17 juin 2004, à laquelle participaient trois autres groupements représentés par les mandataires suivants : EIFFAGE, SPIE BATIGNOLLES et VINCI CONSTRUCTION.

Calendrier

Décembre 2008	Engagement de la phase de mise au point du futur contrat
Fin février 2008	Signature du troisième contrat de partenariat public-privé
À partir de 2010	Livraison progressive des trois établissements pénitentiaires

L'attribution de ce troisième contrat constitue une nouvelle étape importante dans le dispositif de partenariats public-privé mis en œuvre par le ministère de la Justice, et qui a été marqué :

- par la signature le 23 février 2006 du premier contrat de partenariat avec la société Eiffage associée à Valode et Pistre Architectes pour la réalisation de 4 établissements pénitentiaires d'une capacité totale de 2.790 places
- par la signature le 12 octobre 2006 du deuxième contrat de partenariat avec la société Quille associée à Groupe Synthèse Architecture et Alain Derbesse Architecte pour la réalisation de trois établissements pénitentiaires d'une capacité totale de 1.690 places.



* Communes de Gainneville, Saint-Aubin-Routot et Rogerville

© AMOTMJ

Ces réalisations en partenariat public-privé s'inscrivent dans la Loi d'orientation et de programmation judiciaire (LOPJ) du 9 septembre 2002 qui prévoit un programme ambitieux de modernisation du parc pénitentiaire, représentant au total 13.200 places. Le montant du programme d'investissement s'élève à 1,4 milliard d'€ TTC (coût budgétaire).

Il prévoit initialement la construction de 2 maisons centrales, 18 établissements pénitentiaires pour majeurs, (8.900 places), 7 établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM) représentant 420 places, 1.600 places outre-mer et 2.000 places pour de nouveaux concepts pénitentiaires destinés aux courtes peines d'emprisonnement.

Pour leur réalisation, le ministère de la Justice a mandaté l'Agence de maîtrise d'ouvrage des travaux du Ministère de la Justice (AMOTMJ).

Les prochaines livraisons seront :

Au 1^{er} semestre 2008

- | | | |
|-----------------------------------|--------------------------------|-----------|
| • Porcheville (Yvelines - 78) | ét. pénitentiaire pour mineurs | 60 places |
| • Chauconin (Seine-et-Marne - 77) | ét. pénitentiaire pour mineurs | 60 places |

Au 2nd semestre 2008

- | | | |
|-----------------------------------|----------------------|------------|
| • Roanne (Loire - 42) | centre de détention | 600 places |
| • Saint-Denis (La Réunion - 97-4) | centre pénitentiaire | 574 places |
| • Mont-de-Marsan (Landes - 40) | centre pénitentiaire | 690 places |

Au 1^{er} semestre 2009

- | | | |
|---|-------------------------|------------|
| • Lyon (Rhône - 69) | maison d'arrêt | 690 places |
| • Toulouse - Seysses (Haute-Garonne - 31) | quartier courtes peines | 60 places |
| • Nancy - Maxeville (Meurthe-et-Moselle - 54) | centre pénitentiaire | 690 places |

Au 2nd semestre 2009

- | | | |
|-------------------------------------|-------------------------|------------|
| • Fleury-Mérogis (Essonne - 91) | quartier courtes peines | 120 places |
| • Poitiers - Vivonne (Vienne - 86) | centre pénitentiaire | 600 places |
| • Bourg-en-Bresse (Ain - 01) | centre pénitentiaire | 690 places |
| • Rennes (Ille-et-Vilaine - 35) | centre pénitentiaire | 690 places |
| • Le Mans - Coulaines (Sarthe - 72) | maison d'arrêt | 400 places |
| • Le Havre (Seine-Maritime - 76) | centre pénitentiaire | 690 places |
| • Béziers (Hérault - 34) | centre pénitentiaire | 800 places |

En 2010

- | | | |
|------------------------|----------------|------------|
| • Rodez (Aveyron - 12) | maison d'arrêt | 100 places |
|------------------------|----------------|------------|